

REGLEMENT SPORTIF



SAISON 2020 - 2024

SOMMAIRE

Informations Générales Comité Régional d’Escrime Bourgogne Franche-Comté.....	p3
1. La catégorie M15.....	p6
2. La catégorie M17.....	p7
3. Les catégories M20, Seniors, Vétérans.....	p9
4. Le Classement Régional.....	p10
5. Cahier des charges tournois régionaux	p13
6. Les Championnats du CREBFC.....	p15
7. Les critères de sélection aux championnats de France.....	p19
8. Les stages sportifs.....	p23
9. La formation de cadres.....	p24
10. L’arbitrage.....	p25
11. CREFED	p26
Annexe.....	p27
➤ Fiche d’inscription au calendrier régional	
➤ Demande de candidature à l’organisation d’un championnat CREBFC	
➤ Demande de candidature à l’organisation d’un stage régional	
➤ Fiche d’évaluation d’arbitre	
➤ Indemnités Arbitrages	
➤ Liste des Evalueurs	

Informations Générales Comité Régional d'Escrime Bourgogne Franche-Comté



Le Comité Régional d'Escrime de Bourgogne Franche-Comté (CREBFC) est composé du Comité Interdépartemental de Bourgogne (CIDB) et du Comité Interdépartemental de Franche-Comté (CIDFC).

Le CRE, via son ETR, met en place la politique sportive à partir de la catégorie M15. Le CRE n'organisera qu'un championnat régional pour les catégories M11 et M13.

Pour les catégories de M7 à M13 se référer, en priorité, au règlement sportif fédéral.

Le Comité Directeur

BUREAU (à modifier après les elections)

Dominique VEYRAC	Présidente	dominique.veyrac39@orange.fr
Éric ROUSSET	Vice Président	l09p@escrime-ffe.fr
Jean Luc ROBERT	Trésorier	robert.jeanluc@neuf.fr
Claude SUCHAUT	Secrétaire	csuchaut@gmail.com
Dominique ALLEGRE	Membre	dom.allegre@gmail.com
Gilles TERRY	Membre	gillesterryn25@gmail.com
Christopher HOUNSOME	Membre	christopherhounsom@hotmail.com
Francis MARCHAL	Membre	francis@escrime-territoiredebelfort.fr
Adresse mail officielle		cr02p@escrime-ffe.fr

COMITE DIRECTEUR (à modifier après les elections)

Dominique BIGEY	Membre	president@escrime-belfort.fr
Kevin DESCHENES	Membre	tyrodej2@aol.com
Jean Luc FAIVRE	Membre	jean-luc.faivre2@orange.fr
Christophe GAINET	Membre	chris.gainet@gmail.com
Michel JAVOUHEY	Membre	michel.javouhey@laposte.net
Jean Sébastien LABAUNE	Membre	jslab71100@gmail.com
Cédric LELU	Membre	escrime.rioz@free.fr
Claudine LOURY	Membre	claudine.loury@bbox.fr
Laurent MARCEL	Membre	laurentmarcel58@gmail.com
Guy MAZOIRE	Membre	guy.mazoire@bbox.fr
Jean François PETITOT	Membre	jeanfrancoispetitot@gmail.com
Daniel RIANDET	Membre	riandet@free.fr
Jean Claude RIPPINGER	Membre	longlegs.rip@wanadoo.fr
Françoise ROUSSET	Membre	froupong@gmail.com
Emilie VILLARD	Membre	emilie.villard27@hotmail.fr

L'Equipe Technique Régionale (à modifier après les elections)

Richard GAWLAS	Nevers (58)	mtregawlas@gmail.com
Coordonnateur ETR		
Philippe VIDAL	CD.90 Responsable Formation	formation.cadres.bfc@gmail.com
Fabien BOUVIER	CD.39 Responsable Artistique	bouvierfabien@orange.fr
Coralie GUILLIER	CD.39 Responsable Féminines	coralie.guillier@gmail.com
Laurent PICCIOLI	Montceau (71)	laurent.piccioli@club-internet.fr
Valérie LEMAIRE WIATER	Beaune (21)	valerie.lemaire-wiater@orange.fr
Jean Pierre HARBELOT	CED (21)	jp.harbelot@gmail.com
Beata ZOLD	CD.89	zold.beata@orange.fr
Denis CHOPARD	Macon (71)	macon.escrime@sfr.fr
Nicolas REGNARD	Quetigny (21)	contact@msa-services-bfc.fr
Jehanne MAZIRE	ASPTT Dijon (21)	Jehanne.mazire@yahoo.fr
Thierry SAULNIER	Le Creusot (71) Responsable CRA	thsaulnier2@wanadoo.fr

L'ETR est composée de 7 commissions : 3 commissions d'armes, une commission escrime au féminin, une commission escrime artistique, une commission escrime santé et une commission formation.

Le rôle des commissions d'armes est d'établir un calendrier pour les compétitions qui intégreront le classement régional et d'établir un calendrier pour les stages sportifs. Ce calendrier devra être établi fin juin, et envoyé aux clubs début septembre.

La Commission Régionale Epée

La Commission Régionale Epée est composée :

- Dominique VEYRAC : présidente CRE (membre de droit)
- Richard GAWLAS : Club de Nevers - Responsable
- Denis CHOPARD : Club de Macon
- Jehanne MAZIRE : Club de Dijon ASPTT
- Claire FARGEAS : Club de Nevers

La Commission Régionale Fleuret

La Commission Régionale Fleuret est composée :

- Dominique VEYRAC : présidente CRE (membre de droit)
- Philippe VIDAL : Club de Belfort - Responsable
- Valérie LEMAIRE WIATER : Club de Beaune

La Commission Régionale Sabre

La Commission Régionale Sabre est composée :

- Dominique VEYRAC : présidente CRE (membre de droit)
- Laurent PICCIOLI : Club de Montceau – responsable
- Coralie GUILLIER : CD 39
- Fabien BOUVIER : CD 39
- Beata ZOLD : CD 89

La Commission Régionale de Formation de Cadres

La Commission Régionale de Formation de Cadres est composée :

- Philippe VIDAL : Responsable - Formateur fleuret
- Jehanne MAZIRE : Formateur Epée
- Laurent PICCIOLI : Formateur sabre

La Commission Régionale d'Arbitrage

Thierry SAULNIER	Responsable CRA BFC	thsaulnier2@wanadoo.fr
	Référent 71	
Bernard DEMAY	Référent 58	bernarddemay@orange.fr
Coralie GUILLIER	Référent 39	coralie.guillier@gmail.com
Jean Marc GUENET	Personne qualifiée	jm.guenet@bbox.fr
Jehanne MAZIRE	Référent 21	arbitragecd21@gmail.com
Léopold FOURNIGUET	Référent 25	leopoldfourniguets@outlook.fr
Eszter JOOZ	Référent 89	joos.eszter@yahoo.com
Thomas BOBIO	Personne qualifiée	thomas.bobio@wanadoo.fr
Sébastien GENG	Référent 70 / 90	seb.geng@orange.fr
Denis CHOPARD	Référent 71	macon.escrime@sfr.fr

1. La catégorie M15

Un circuit régional est mis en place comprenant des tournois de club du CREBFC, un ou deux tournois de référence (extérieur au CREBFC), toute la filière H2028 fédérale. Ce circuit régional permet d'établir un classement régional.

1.1. La filière fédérale

1.1.1. Le 8^{ème} de final

Compétition open. Les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

La formule privilégiée pour ce 8^{ème} de final sera 1 tour de poule de 6 ou 7 avec décalage club, puis tableau d'élimination directe. Le directoire technique a le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Il devra privilégier le nombre de matchs.

1.1.2. Le ¼ de final ou zone

Les tireurs participants au ¼ de final devront participer au 8^{ème}. Un tireur n'ayant pu participer au 8^{ème} pourra, toutefois, être inscrit au ¼ de final, si un certificat médical est envoyé par mail au coordonnateur de l'ETR la semaine suivant immédiatement le 8^{ème} de final. Les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes. Compétition qualificative pour la ½ finale.

La formule est définie par le règlement de zone.

La qualification pour la ½ finale via les quotas s'effectue de la manière suivante :

- Tous les tireurs du CREBFC ayant atteint le tableau de 16 de la compétition de zone. Si le nombre de tireur dans le tableau de 16 est supérieur au quota, la sélection s'effectuera dans l'ordre du classement de la compétition.
- Les places du quota encore libres sont attribuées dans l'ordre du classement régional arrêté 3 semaines avant la date limite des inscriptions.

1.1.3. La ½ finale :

Au sabre dames : compétition open à condition d'avoir participé soit au 8^{ème} ou au ¼. L'épreuve est ouverte aux licenciées FFE. Les engagements seront adressés par les clubs au comité régional qui engagera les tireuses.

Au fleuret hommes et dames, à l'épée hommes et dames et au sabre hommes : compétition sur qualification via des quotas fédéraux.

Chaque comité régional peut engager un nombre de tireurs selon les quotas publiés sur le site web de la FFE à la rubrique « Compétitions ». La fête des Jeunes : le CR engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE. Le mode de qualification est défini dans le chapitre « Championnat de France ».

1.2. Les tournois

Le circuit régional est composé de tournois de club inscrits au calendrier, il est proposé par les commissions d'armes et validé par l'ETR en début de saison. Pour faire partie de ces tournois, les clubs devront en faire la demande via le formulaire (voir en annexe) avant fin juin de la saison précédente et ce à chaque saison.

1.3. Le championnat de Bourgogne-Franche-Comté

Le championnat du CREBFC est open. Il se dispute aux 3 armes en individuel et en équipe. Pour l'organisation et le déroulement de ce championnat voir le chapitre correspondant.

2. La catégorie M17

Un circuit régional est mis en place pour les 3 armes comprenant des tournois de club du CREBFC, un ou deux tournois de référence (extérieur au CREBFC), et toute la filière fédérale. Ce circuit régional permet d'établir un classement régional.

2.1. Circuit Régional

La saison sportive individuelle s'articule autour de :

- 3 épreuves nationales « Elite » M17
- Le championnat de France individuel
- Le championnat BFC
- 3 épreuves nationales « Elite » M20
- Les tournois recensés par le CR

Les résultats de ces épreuves sont pris en compte pour l'établissement du classement régional.

2.1.1. Les Circuits Nationaux

Il y a 3 épreuves nationales « Elite » en M17 et en M20. Ces épreuves sont open.

2.1.2. Le championnat BFC

Le championnat du CREBFC est open. Il se dispute en individuel et en équipe. Pour l'organisation et le déroulement de ce championnat voir le chapitre correspondant.

2.1.3. Les tournois

Le circuit régional est composé de tournois de club inscrits au calendrier, il est proposé par les commissions d'armes et validé par l'ETR en début de saison. Pour faire partie de ces tournois, les clubs devront en faire la demande via le formulaire (voir en annexe) avant fin juin de la saison précédente et ce à chaque saison.

3. Les catégories M20, Seniors et Vétérans

3.1. Les M20

La saison sportive individuelle s'articule autour de :

- 3 épreuves nationales « Elite »
- Le championnat de France individuel
- Le championnat BFC

3.2. Les Seniors

La saison sportive individuelle s'articule autour de :

- 3 épreuves nationales « Elite »
- 3 épreuves nationales « référence » à l'épée
- Le championnat de France individuel
- Le championnat BFC

3.3. Les Vétérans

La saison sportive individuelle s'articule autour de :

- Des épreuves nationales
- Le championnat de France individuel
- Le championnat BFC

4. Le classement régional

Le classement régional concerne les catégories M15 et M17 à toutes les armes. Il a pour objectif de créer une animation sportive au sein du Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté. Il est ouvert à tous les licenciés de Bourgogne-Franche-Comté.

Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend :

- de la place du tireur : P
- du nombre de tireurs présents : N
- d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents : F
- d'un coefficient de compétition permettant de valoriser certaines compétitions : C

La formule est celle reprise par la FFE pour les classements nationaux

$$R = F \times 100 \times (1,01 - \text{Log}(P) / \text{Log}(N)) \times C$$

- R : Nombre de points obtenus
- P : Place du tireur
- N : Nombre de tireurs présents
- F : Coefficient de force (ici sera toujours de 1)
- C : Coefficient multiplicateur

4.1. Principe

Le classement régional prend en compte toutes les compétitions au calendrier de la FFE et un certain nombre de tournois régionaux voire de référence dans les régions voisines. Ces compétitions forment un circuit régional.

Les compétitions devront être validées par la commission d'armes et inscrites au calendrier en début de saison. Une compétition ne pourra pas être ajoutée au calendrier du classement régional après le mois d'octobre de la saison en cours.

4.2. Objectifs

Le classement régional a pour objectif d'avoir une hiérarchie permettant de qualifier les tireurs aux différents championnats de France.

La qualification aux différents championnats de France (hors sélectionnés via les classements nationaux M15 et M17) via les quotas fédéraux s'effectuera dans l'ordre du classement régional.

4.3. Compétitions retenues

Le classement régional est un moyen de sélection mais c'est également un moyen de formation du jeune sportif au même titre que les stages régionaux. C'est pourquoi il faut donner un droit à l'erreur aux compétiteurs. Toutes les compétitions ne seront donc pas prises en compte, seul le championnat de Bourgogne Franche Comté sera obligatoirement pris en compte dans le classement régional et les meilleurs résultats.

Le nombre de compétition retenu est fixé par le tableau ci-dessous :

Nombre total de compétitions entrant dans le classement	Nombre de compétitions retenues dans le classement dont le championnat régional
5	4
6	5
7	5
8	6
9	7
10	8
11	9

4.4. La catégorie M15

4.4.1. Composition du circuit régional

- 1/8^{ème} de final
- Championnat CREBFC (individuel)
- Zone H2024 (1/4 de final)
- Epreuve Nationale H2024
- Fête des Jeunes
- Tournois référencés

Le classement régional est remis à zéro chaque début de saison ou après la 1^{ère} compétition de la saison.

Le classement régional final prendra en compte la Fêtes des Jeunes.

4.4.2. Classement

Le classement prend en compte toutes ces compétitions selon des coefficients différents :

Compétition	Coeff
Tournoi	6
1/8 ^{ème} de finale H2028	6
CRBFC	6
¼ de final H2028	10
½ finale H2028	15
FDJ	20

Le championnat de BFC est une compétition obligatoirement prise en compte dans le classement régional.

4.5. La catégorie M17

4.5.1. Composition du circuit régional

- 3 épreuves nationales « Elite » M17
- Championnat de France individuel
- Championnat BFC

- 3 épreuves nationales « Elite » M20
- tournois référencés

Le classement régional est déroulant, c'est-à-dire qu'une compétition de la saison N remplace la même compétition de la saison N-1.

Le classement régional final prendra en compte le championnat de France.

Pour le championnat de France, il n'y aura qu'un seul classement sur la totalité des participants.

4.6. Classement

Le classement prend en compte toutes ces compétitions selon des coefficients différents :

Compétition	Coeff
Tournoi	2
CRBFC	6
Elite M20	8
Elite M17	12
France	12

Le championnat de BFC est une compétition obligatoirement prise en compte dans le classement régional.

5. Le cahier des charges des tournois du circuit régional

Tout club qui organise un tournoi et qui souhaite le faire figurer au calendrier régional s'engage à respecter les points suivants

5.1.1. Information

- Informer le comité régional (coordonnateur de l'ETR), avant la réunion de fin de saison (fin juin - début juillet) de l'ETR, de la date et des catégories qui seront inscrites au programme du tournoi en remplissant la demande (cf. annexe)
- Adresser la note d'organisation de l'épreuve au coordonnateur de l'ETR au moins un mois avant la compétition pour approbation et publication sur extranet, avec les indications suivantes :
 - Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s)
 - Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs
 - Règles de participation et formules : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage etc.)
 - Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
 - Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires
- Diffuser la note d'organisation auprès de tous les clubs du comité régional au moins un mois avant l'épreuve.

5.1.2. Gestion de la compétition

La compétition sera gérée informatiquement avec un des logiciels existants.

Les engagements devront se faire en ligne sur le site de la FFE, sauf pour les tireurs étrangers.

La réglementation fédérale devra être respectée (notamment le règlement pour les jeunes)

5.1.3. Formule de la compétition

L'organisateur et le Directoire technique est libre du choix de la formule. Toutefois, on privilégiera une formule non mixte avec un tour de poule, avec décalage club, suivi d'un tableau d'élimination directe.

Le tour de poule peut être mixte, si le nombre de filles est inférieur à 7. On veillera à une répartition homogène des filles dans les poules.

La composition des poules s'effectue dans l'ordre du classement régional, puis dans l'ordre du classement national pour les tireurs extérieurs au Comité Régional d'Escrime Bourgogne Franche Comté.

5.1.4. Installation et Equipement

La salle de compétition doit être installée de façon à veiller à la sécurité des tireurs, arbitres et spectateurs.

5.1.5. Déroulement de la compétition

Les compétitions devront débuter selon les horaires inscrits au programme. Les compétitions devront se dérouler sans attente et durée anormales. Elles ne devront pas dépasser la durée de 5 h, notamment si l'organisateur décide de faire 2 tours de poules. **L'organisateur veillera avoir un nombre suffisant d'arbitres afin d'avoir un bon déroulement de la compétition.**

5.1.6. Récompenses

Les 3 premiers, au moins, recevront une récompense telle qu'une coupe, une médaille ou un trophée. L'organisateur est libre de donner en plus à ces tireurs d'autres lots, ainsi qu'aux tireurs venant à la suite du classement.

5.1.7. Résultats

L'organisateur générera les fichiers de classement en « pdf » et les mettra sur le site de la FFE, dans la journée qui suit l'épreuve. Ils seront également envoyés au secrétaire du CR pour publication sur le site internet du CR.

L'organisateur générera les fichiers « fff » des compétitions et les enverra avant le mardi qui suit la compétition au responsable du classement régional :

- Fleuret : Michel Javouhey
- Epée : Richard GAWLAS
- Sabre : Laurent PICCIOLI

6. Les Championnats Bourgogne-Franche-Comté

Le CR Bourgogne-Franche-Comté organise, via les clubs du CR, les Championnats Bourgogne-Franche-Comté individuel et par équipe pour les catégories M15 à Vétérans. Ces championnats décernent le titre de **Champion Régional de Bourgogne-Franche-Comté**.

Les 4 premiers de chaque catégorie sont récompensés à la fin de la compétition. Les récompenses seront fournies par le CREBFC. Les clubs organisateurs peuvent attribuer des récompenses supplémentaires.

Le championnat de BFC est ouvert à tous les licenciés du CR possédant une licence compétition.

Les compétitions par équipe se déroulent immédiatement après la fin des compétitions individuelles.

Hommes et femmes tirent de préférence séparément. Il n'y a aucun éliminé en poule.

6.1. Calendrier

Le calendrier des compétitions est établi par l'ETR et adopté par le comité directeur.

Un appel à candidature est effectué pour les organisations. Chaque club candidat devra remplir et retourner la demande de candidature (cf. Annexe)

6.2. Note d'organisation

Le club organisateur devra adresser la note d'organisation de l'épreuve au CREBFC au moins un mois avant la compétition, avec les indications suivantes :

- Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s).
- Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs.
- Règles de participation et formules : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage etc.).
- Licence : préciser qu'en cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du DT, sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.
- Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
- Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires.
- Logos : ils permettent d'identifier l'organisateur et de mettre en avant les partenaires.

Cette note d'organisation sera approuvée par la commission d'arme concernée avant publication.

6.3. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur l'extranet de la FFE, via les clubs. Les inscriptions doivent être réalisées avant le mercredi précédent la compétition 23h59.

6.4. Engagements

Les engagements sont fixés à :

- 10,00 € pour l'individuel
- 25,00 € pour l'équipe

6.5. Arbitrage

Compétition Individuelle

Chaque club ayant 4 tireurs engagés, sur la même journée et toutes catégories confondues, devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA.

Ces arbitres resteront à la disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

Compétition par équipe

Chaque club ayant 1 équipe engagée devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA.

Ces arbitres resteront à la disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

En cas d'absence de l'arbitre, le club ne pourra pas participer à l'épreuve. Le prêt d'arbitre est autorisé.

6.6. Horaires

L'heure d'appel de compétition ne devra pas être avant 9 h 30.

Lors d'un championnat comprenant plusieurs catégories, l'organisateur veillera à étaler les horaires en fonction du nombre de piste qu'il dispose.

En fonction des catégories, les compétitions peuvent commencer le samedi matin.

6.7. Formule des championnats

6.7.1. Compétition Individuelle de M15 à Seniors

La formule privilégiée est : 1 tour de poule avec décalage club suivi d'un tableau d'élimination directe, sans tirage de la 3^{ème} place.

On privilégiera les poules de 7.

Dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à 7, la compétition se déroulera avec 2 tours de poule.

6.7.2. Compétition Individuelle Vétérans

La formule privilégiée est : 1 tour de poule avec décalage club suivi d'un tableau d'élimination directe, sans tirage de la 3^{ème} place.

On privilégiera les poules de 7.

Dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à 7, la compétition se déroulera avec 2 tours de poule.

La catégorie vétéran est divisée en 4 catégories :

- V1 de 40 à 49 ans
- V2 de 50 à 59 ans
- V3 de 60 à 69 ans
- V4 plus de 70 ans

Un titre est attribué dans chaque catégorie.

Cas particuliers

- Si un seul tireur est présent : il est titré dans son arme et sa catégorie, après acquittement de l'engagement.
- Si deux tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent.

Les catégories V1, V2, V3 et V4 sont mélangées pour les tours de poules. En poule, le règlement fédéral, concernant les handicaps de touche, sera appliqué.

6.7.3. Compétition par Equipe de M15 à Seniors

Les équipes sont composées de 3 tireurs minimum.

La formule privilégiée est le tableau d'élimination directe.

En fonction du nombre d'équipe inscrite, le directoire technique est libre de modifier la formule.

Cas particuliers

- Jusqu'à 5 équipes : poule unique
- + de 5 équipes : Tableau d'Elimination Directe

6.7.4. Compétition par Equipe Vétérans

Les équipes sont composées de 3 tireurs minimum. Un critère d'âge cumulé des tireurs est nécessaire afin de pouvoir inscrire une équipe. Le calcul des âges cumulés des tireurs, pour satisfaire aux minima nécessaires, se fait uniquement en prenant en compte l'année de naissance et la date de l'épreuve.

Les sommes des âges doivent être supérieures ou égales aux valeurs suivantes, y compris en cas de remplacement.

	<i>Épée</i>	<i>Fleuret</i>	<i>Sabre</i>
<i>Hommes</i>	150	140	140
<i>Femmes</i>	140	120	120

En fonction du nombre d'équipe inscrite, le directoire technique est libre de modifier la formule.

Cas particuliers

- Jusqu'à 4 équipes : poule unique
- + de 4 équipes : Tableau d'Elimination Direct

Remarque :

La constitution des poules des compétitions individuelles sont établies en fonction du dernier classement régional mis à jour pour les M15 et M17, et en fonction du dernier classement national mis à jour pour toutes les autres catégories.

La constitution des poules ou du tableau d'élimination directe des compétitions par équipe sont établis en fonction de la force des équipes. La force des équipes est calculée en additionnant les 3 meilleurs

classements des tireurs constituant l'équipe. (Classement régional pour les M15 et M17, classement national pour les autres catégories)

La durée des matchs en poule et en Tableau d'Elimination Directe est conforme au règlement sportif fédéral.

6.8. Directoire Technique

Pour chaque Championnat régional, un directoire technique sera mis en place. Il sera conforme au règlement sportif fédéral, et sera légitime pour l'ensemble de l'épreuve.

Le DT est composé de 3 membres :

- le Coordonnateur ou un membre l'ETR
- un membre du comité directeur du CREBFC ou un membre du club organisateur
- un membre de la CRA lui seul peut intervenir sur les demandes de DT lors d'un match ou rencontre lors des épreuves régionales. Il a en charge de faire les évaluations des candidats régionaux présents.

6.9. Résultats

Le classement final devra être mis en ligne sur l'extranet de la FFE.

Le classement final devra être transmis au responsable de la commission d'arme concernée.

Le responsable du club organisateur devra remplir la fiche bilan d'organisation et la feuille d'émargement des arbitres. Ces documents doivent parvenir au CREBFC sous 8 jours. (cf annexe)

7. Les critères de sélection aux Championnats de France

Les inscriptions dépendant d'un quota régional s'effectuent par le comité régional.

7.1. Catégorie M15

En fin de saison a lieu la Fêtes des Jeunes, critérium national M15. Il s'agit d'une épreuve individuelle et d'une épreuve par équipe de ligue (2 équipes par CR).

Epreuve Individuelle :

Pour se qualifier à la Fêtes des Jeunes, il faut soit être parmi les 40 premiers du classement national soit faire partie du quota de ligue (défini par la FFE en cours de saison). Le quota régional concerne les tireurs non sélectionnés dans les 40 premiers du classement national. Toutes les places, via le quota régional, sont attribuées dans l'ordre du classement régional arrêté après la dernière compétition prise en compte.

Le classement national prend en compte le 1/8^{ème} de final, le ¼ de final, la ½ finale.

Le classement régional prend en compte toutes les compétitions du circuit régional (cf chap. 5.3)

Epreuve par Equipe :

Les 4 premiers tireurs BFC du classement national constituent l'équipe 1, les 4 premiers tireurs (non déjà sélectionnés) du classement régional constituent l'équipe 2.

Le capitanat des équipes est assuré, en priorité, par les maîtres d'armes ayant encadré les stages régionaux durant la saison. Au besoin, un appel à candidature sera effectué en cours de saison par les responsables d'arme.

7.2. Catégorie M17

Dans cette catégorie, il y a 2 championnats de France : un championnat de National 1 et un championnat de National 2. Il y a également un championnat de France par équipe.

Epreuve Individuelle :

Championnat de France National 1 :

Sont qualifiés pour la National 1, les 48 premiers tireurs, sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé immédiatement après le dernier circuit « Elite » de la catégorie concernée.

Les sélectionnés aux championnats du monde et/ou d'Europe de la saison en cours s'ils ne figurent pas parmi les tireurs ci-dessus.

En cas de forfait ou de désistement, il n'y aura pas de remplacement. Un tireur qui ne participe pas ne marque pas de points.

Championnat de France National 2 :

Au sabre dame M17, le championnat est ouvert aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France sans quota, sous réserve d'avoir participé au championnat de BFC.

Dans toutes les autres armes, la qualification s'effectue via un quota de comité régional établi par la FFE. Ce quota régional concerne les tireurs non sélectionnés en National 1. Les places sélectives du quota sont distribuées dans l'ordre du classement régional.

Epreuve par Equipe

Pour se qualifier aux championnats de France par équipe à l'épée et au sabre, il faut obligatoirement participer à la ½ finale par équipe. Il s'agit d'une épreuve nationale ouverte à tous les clubs. Les équipes classées aux 24 premières places sont qualifiées.

Au fleuret, il y a 32 équipes qualifiées : 1 équipe par CR et 14 équipes attribuées proportionnellement au nombre de tireurs classés dans les 100 premiers du classement actualisé à l'issue du second circuit « Elite », dans l'arme.

L'équipe qualifiée sera celle qui aura remporté le titre de championne de BFC.

Si plusieurs places sont attribuées par quotas, les équipes qualifiées seront prises dans l'ordre du classement du championnat régional.

S'il n'y a qu'une équipe inscrite, elle est qualifiée. Par contre pour obtenir le titre et la récompense, elle doit être présente et s'acquitter de l'engagement.

7.3. Catégorie M20

Dans cette catégorie, il y a 2 championnats de France : un championnat de National 1 et un championnat de National 2. Il y a également un championnat de France par équipe.

Epreuve Individuelle :

Championnat de France National 1 :

Sont qualifiés pour la National 1, les 48 premiers tireurs, sélectionnables en équipe de France (32 au sabre dames), du classement national actualisé immédiatement après le dernier circuit « Elite » de la catégorie concernée.

Les sélectionnés aux championnats du monde et/ou d'Europe de la saison en cours s'ils ne figurent pas parmi les tireurs ci-dessus.

En cas de forfait ou de désistement, il n'y aura pas de remplacement. Un tireur qui ne participe pas ne marque pas de points.

Championnat de France National 2 :

Au fleuret dames, sabre dames et hommes, le championnat est ouvert aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France sans quota, sous réserve d'avoir participé au championnat de BFC.

Dans toutes les autres armes, la qualification s'effectue via un quota de Comité Régional établi par la FFE. Ce quota est rempli par les tireurs non sélectionnés en National 1 dans l'ordre des tireurs du classement national.

Epreuve par Equipe

Pour se qualifier aux championnats de France par équipe à l'épée et au sabre, il faut obligatoirement participer à la ½ finale par équipe. Il s'agit d'une épreuve nationale ouverte à tous les clubs. Les équipes classées aux 24 premières places sont qualifiées.

Au fleuret, il y a 32 équipes qualifiées : 1 équipe par CR et 14 équipes attribuées proportionnellement au nombre de tireurs classés dans les 100 premiers du classement actualisé à l'issue du second circuit « Elite », dans l'arme.

L'équipe qualifiée sera l'équipe qui remporte le titre de championne de BFC.

Si plusieurs places sont attribuées par quotas, les équipes qualifiées seront présent dans l'ordre du classement du championnat régional.

S'il n'y a qu'une équipe inscrite, elle est qualifiée. Par contre pour obtenir le titre et la récompense, elle doit être présente et s'acquitter de l'engagement.

7.4. Catégorie Seniors

Il y a 3 championnats de France individuel et par équipe : National 1, National 2, National 3

Epreuve Individuelle :

Championnat de France National 1 :

Sont qualifiés pour la National 1, les 48 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé 20 jours francs avant la date limite de clôture des inscriptions sur l'extranet (sauf au fleuret dames et au sabre dames : 32).

Les sélectionnés aux JO (ou aux championnats du monde par équipes pour les épreuves qui ne sont pas au programme des JO, aux championnats du monde et aux championnats d'Europe seniors de l'année précédente s'ils ne figurent pas parmi les tireurs ci-dessus.

Les médaillés aux championnats du Monde M20 de la saison en cours s'ils ne figurent pas parmi les tireurs ci-dessus.

Championnat de France National 2 :

Sont qualifiés pour la National 2, les 48 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé 20 jours francs avant la date limite de clôture des inscriptions sur l'extranet de la FFE non sélectionnés en N1 (ci-dessus).

Les sélectionnés aux championnats du monde M20 de la saison en cours s'ils ne figurent pas dans parmi les tireurs ci-dessus.

Championnat de France National 3 :

Les championnats de France seniors N3 au fleuret dames, au sabre hommes et dames sont ouverts aux licenciés FFE sélectionnables en équipe de France sans quota, sous réserve d'avoir participé au championnat de BFC.

Pour le fleuret hommes et l'épée hommes et dames, il y a 80 tireurs répartis par quotas de comité régional proportionnellement au nombre de tireurs classés dans la première moitié du classement dans l'arme et la catégorie au 1er février. Les quotas seront publiés sur le site internet de la FFE (www.escrime-ffe.fr, rubrique « Compétitions »).

La sélection via les quotas sera faite dans l'ordre du classement national pour les tireurs non sélectionnés en N1 et en N2

Epreuve par Equipe :

Pour les championnats de France par équipe se référer au règlement sportif fédéral CHAPITRE 7, alinéa 7.4 Les championnats de France par équipes.

Le championnat de France National 3 épée homme et dame est une qualification par un quota fédéral. Il y a 27 places réparties par quotas de Comité Régional proportionnellement au nombre de tireurs classés dans la première moitié du classement dans l'arme et la catégorie

au 1er février (www.escrime-ffe.fr, rubrique « Compétitions ») et 1 place par Comité Régional non encore représenté.

Ce quota est déterminé par le classement du championnat régional de BFC.

Pour prétendre à une qualification en national 3, un club présent en national 1 ou en national 2 devra présenter, au championnat régional, une équipe avec des tireurs n'ayant pas participé à une phase de N1 ou N2 (cf règlement fédéral). Si ce n'est pas le cas, l'équipe sera classée, mais ne pourra être qualifiée.

7.5. Catégorie Vétérans

Pour la qualification aux championnats de France vétérans se référer au règlement sportif fédéral chapitre 8, alinéa 8.3 : Les championnats de France et critériums nationaux.

La qualification s'effectue via un quota de comité régional établi par la FFE. Ce quota concerne les tireurs non sélectionnés via le classement national. Le quota sera rempli dans l'ordre des tireurs dans le classement national.

7.6. Modalité d'inscription aux Championnats de France

Pour les différents championnats de France, les inscriptions sont effectuées par :

Catégorie	Individuel	Equipe
M15	Comité Régional	Comité Régional
M17, M20	N1 : club N2 : Comité Régional	Comité Régional
Sénior	N1 et N2 : club N3 : Comité Régional	N1 aux 6 armes et N2 épée, fleuret hommes et sabre hommes : club N2 au fleuret dames et au sabre dames, N3 épée, fleuret hommes et sabre hommes : Comité Régional
Vétéran	Comité Régional	Epée : Comité Régional Fleuret, Sabre : club

8. Les stages sportifs

Chaque commission d'armes organise 3 stages de 3 jours pendant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Avril). Les dates et les lieux de chaque stage devront être inscrits au calendrier en début de saison.

Le stage de Toussaint est open. Il est ouvert en priorité aux tireurs participant à la filière M15 et au M17. Le nombre de place est de 20 tireurs (garçons + filles) par arme et de 3 cadres par arme (fleuret, épée, sabre).

Chaque commission d'armes devra fournir en début de saison les modalités de participation des stages de février et d'avril.

Les inscriptions aux stages devront parvenir, obligatoirement par courrier à l'adresse du Comité Régional, deux semaines avant le début du stage.

Deux formules sont proposées aux stagiaires, soit une formule en internat, soit une formule en demi-pension, notamment pour les stagiaires du club accueillant le stage.

Les tarifs du stage sont différents en fonction de la formule et sont établis par le bureau du Comité Régional.

9. La formation de cadres

9.1. Formation animateurs – Educateurs

Le principe de la formation est de faire intervenir des spécialistes pour la partie de formation dans l'arme. Les stages régionaux tireurs pourront être utilisés comme support de formation

9.1.1. La formation de cadres se compose :

- Animateur et Educateur : 60 h de formation + 40 h de stage en structure
- Répartition de la formation : 3 stages de formation de 3 jours (Toussaint, Février, Avril)
- Le stage de Toussaint se déroule entre animateurs et éducateurs avec les 3 formateurs (il sera basé sur la théorie, classification, connaissance des publics, utilisation d'une fiche de séance, notions sur l'échauffement, la leçon individuelle, la pédagogie collective, etc.)
- Le stage de Février se fera en parallèle du stage régional (dans l'arme de l'animateur ou l'éducateur, avec son formateur). Il permettra la mise en situation au travers des différents face à face pédagogiques.
- Le stage d'Avril sera à la fois un temps de formation et un temps d'examen pour valider les connaissances acquises pendant la saison.

9.1.2. Le contenu de la formation

Le contenu de la formation est détaillé sur le site du CRE et reprend les directives fédérales.

9.1.3. La formation commence par le stage de Toussaint et s'achève par le stage d'Avril (examen).

9.1.4. Les inscriptions et le paiement de chaque stage se feront à la ligue BFC.

9.2. Formation continue Educateurs

L'objectif est d'ouvrir des perspectives post éducateur.

L'objectif est de permettre aux éducateurs diplômés d'être en contact avec les membres de l'ETR durant les stages régionaux. Pour cela, ils feront la demande auprès du responsable de l'arme afin d'être intégré à l'encadrement du stage. Il n'y aura pas de rémunération, mais une prise en charge des frais d'hébergement et de restauration.

9.3. Formation continue pour tous

La formation continue est ouverte aux maîtres d'armes du CRE.

Elle comprend différentes informations (vidéos, conférences, interventions de spécialistes d'un domaine, etc.)

D'autres interventions peuvent être mises en place avec des intervenants extérieurs au Comité Régional. (cadre fédéral, maître d'arme expert et reconnu ,....)

10.L'Arbitrage

Il existe différents niveaux d'arbitre : interdépartemental, régional, national et international.

La CRA met en place les modalités d'obtention et de formation d'arbitrage jusqu'au niveau régional et aide au passage au niveau supérieur (national).

10.1. Arbitre Interdépartemental

Pour entrer en formation d'arbitre interdépartemental, il faut avoir 13 ans avant la fin de saison au 31 aout qui précède la formation ou avoir 14 ans. Pour entrer en formation pratique, il faut obtenir 15/20 au QCM d'arbitrage. Les candidats ayant obtenu 15/20 entrent en formation pratique mais devront repasser le QCM lors de la session suivante.

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 20 questions en 30 minutes
- 12 questions communes
- 8 questions spécifiques à chaque arme

Le format du cursus de formation et d'évaluations est laissé libre à la convenance de chaque département mais sous la responsabilité du référent départemental de la CRA.

Les connaissances requises, en fin de formation, sont :

- Piste et espace de jeu des différentes catégories
- Nombre de touches et temps des Matches en poule et TED des différentes catégories
- Application du T 170 1 et 2^{ième} groupes, vue sur le 3 et 4^{ième}
- Feuille de poule et match long en individuel
- Analyse de la phrase d'armes
- Armes préconisées FLEURET-SABRE (EPEE en complément)

10.2. Arbitre Régional

Pour entrer en formation d'arbitre interdépartemental, il faut avoir 15 ans avant la fin de saison au 31 aout qui précède la formation ou avoir 16 ans et 1 an de pratique interdépartemental. Pour entrer en formation pratique, il faut obtenir 25/30 au QCM d'arbitrage. Les candidats ayant obtenu 25/30 entrent en formation pratique mais devront repasser le QCM lors de la session suivante.

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 30 questions en 30 minutes
- 20 questions communes
- 10 questions spécifiques à chaque arme

Les M 20 et plus, pratiquant depuis plusieurs saisons, peuvent se présenter directement à l'examen d'arbitre régional.

L'évaluation et la formation du candidat se fera sur deux épreuves individuelles M15 minimum, une épreuve équipe M17 minimum ainsi que la participation à la JNA annuelle et au stage régional de formation.

Si les conditions de participation au stage et à la JNA ne sont pas remplies par le candidat : Il faudra 7 épreuves pratiques : 5 individuelles et 2 équipes pour valider son cursus de formation.

Les évaluations sont faites en priorité sur les épreuves régionales officielles, la prise en charge est faite par le comité BFC. Sur les tournois organisés sur le territoire BFC les évaluateurs sont pris en charge par le club organisateurs.

Les feuilles d'évaluations sont fournies par les candidats et seul le modèle du Comité BFC sera retenu (document donné lors de la JNA chaque année et à chaque candidat) et retourner au responsable de la CRA dans les 15 jours.

Les connaissances requises, en fin de formation, sont :

- Analyse parfaite de la phrase d'armes aux trois armes
- Gestuelle parfaite
- Détection des pannes et réglementation
- Application globale du T 170
- Connaissance des annulations de touches
- Epreuves par équipe, tenue feuille de rencontre
- Tenue correcte exigée

Les arbitres nationaux de la région BFC qui souhaitent se présenter à un examen régional à une arme, passent le QCM de l'arme et sont dispensés du stage de formation régional. Ils sont évalués sur deux compétitions de niveau M17 au minimum.

10.3. Arbitre National

Pour se présenter à l'examen national, il faut avoir 17 ans avant le 31 août et 1 an de pratique au niveau régional. Le candidat est présenté par la CRA aux sessions de juin ou de septembre de l'année N. La CRA organisera une forme de tutorat pour les candidats en formation nationale.

11. Centre Régional d'Entraînement, de Formation Et de Détection (CREFED)

1.1. Généralités

Les CREFED font partie du **Projet de Performance Sportive (PPS)** 2017-2020. Le PPS est la traduction de la stratégie fédérale en matière de haut niveau, inscrite dans le projet fédéral.

Cette stratégie s'appuie sur l'ensemble des dispositifs et des structures nécessaires à l'obtention de résultats significatifs pour les différentes équipes de France engagées dans les compétitions de référence. Le PPS s'appuie enfin sur des moyens, qu'ils soient financiers ou/et humains, mobilisés au service de la performance.

La volonté fédérale d'intégrer les CREFED dans son PPS donne à l'escrime Bourgogne – Franche-Comté une réelle opportunité de mieux accompagner la jeune génération prometteuse d'escrimeurs et de favoriser l'émergence du haut-niveau.

L'effectif prévu est de 12 athlètes. Le recrutement s'effectue dès le début de la catégorie M15.

Pour intégrer ce dispositif, les jeunes sportifs concernés doivent remplir un dossier téléchargeable sur le site de la FFE, du CRE, du club de Nevers.

Tout en continuant à s'appuyer sur le club, un effectif constant d'environ 12 tireurs génère aujourd'hui un véritable groupe d'entraînement plus autonome pour des séances d'assauts.

Au-delà du double projet, la vocation du CREFED est de favoriser le projet de vie de nos jeunes escrimeurs. Il doit permettre au tireur de conserver le lien avec son milieu social (amis, club, maître d'armes). Pour ce faire, l'emploi du temps est aménagé de façon à ce que chacun puisse continuer à travailler individuellement avec son maître d'armes si les conditions le permettent, et de s'entraîner le vendredi avec ses camarades de club.

1.2. Caractéristiques

Initié en 2014, le CREFED a été validé en 2015 comme faisant partie intégrante du Parcours de l'Excellence Sportive de la Fédération.

Le CREFED NEVERS - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE se caractérise par divers éléments :

- Il est soutenu à la fois par la FFE et par le Comité Régional d'Escrime de Bourgogne Franche-Comté,
- C'est une structure hors CREPS,
- L'hébergement est possible en internat au centre scolaire Notre Dame (établissement privé) à partir de la classe de 4^{ème},
- Les dispositions sont prises, en termes de suivi, pour que les jeunes tireurs puissent poursuivre le cursus scolaire dans lequel ils sont engagés dans les meilleures conditions (*suivi des notes et du comportement sur l'extranet des établissements*)

1.3. Le double projet

La philosophie est de donner aux tireurs les moyens de devenir un adulte et un sportif accompli.

L'objectif de la structure est de permettre aux jeunes escrimeurs de lier leur projet sportif et leur projet scolaire dans les meilleures conditions, tout en respectant leur projet de vie et en leur

permettant de conserver le lien avec leur milieu social (*famille, amis, maître d'armes et partenaires de club*).

Leur scolarité demeure classique, mais un effort important est fait pour que les emplois du temps sportif et scolaire coïncident au mieux.

1.4. L'encadrement

- Maître Richard Gawlas : DEJEPS escrime, coordonnateur du CREFED
- Maître Claire Fargeas : DEJEPS escrime
- Maître Eric Grumier : DEJEPS escrime, directeur sportif du Cercle Nevers Escrime
- Didier Stachorsky : DU préparateur physique, DU masseur-kinésithérapeute
- Séverine Durieux : suivi scolaire CREFED

1.5. Les Objectifs

Intégrer le CREFED est un réel choix pour le sportif et son entourage. Il s'inscrit dans un projet d'études, d'escrime et de vie.

Notre objectif est de donner au jeune sportif prometteur les moyens de lier son projet sportif et son projet scolaire dans les meilleures conditions, tout en conservant un lien social fort avec son environnement personnel (famille, club formateur).

Le CREFED Nevers - Bourgogne Franche-Comté a pour objectif de créer de l'émulation entre les compétiteurs ; de regrouper, en un pôle mixte de proximité, les tireurs ayant la motivation et les capacités nécessaires pour ambitionner un projet de carrière sportive et de les préparer au mieux à une entrée possible dans les structures fédérales.

En ce sens le CREFED doit les aider à :

- Etre en phase avec les exigences importantes du sport de Haut-niveau (volume d'entraînement, individualisation et planification),
- Savoir se fixer des objectifs et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre.

Le CREFED Nevers – Bourgogne Franche-Comté a aussi pour vocation de former les jeunes tireurs à l'arbitrage et au diplôme d'animateur fédéral.

1.6. Modalités d'intégration

La demande d'intégration au sein du CREFED Nevers – Bourgogne Franche-Comté est un acte volontaire de l'escrimeur.

Il se déroule de la manière suivante :

- Après prise de contact de l'escrimeur et de sa famille, nous calons une date d'entretien avec les parents, le maître d'armes responsable, le directeur sportif et le président de la structure. Cet entretien a lieu de préférence à la salle d'armes de Nevers afin que le jeune et sa famille puissent visiter ce futur lieu d'entraînement.
- A la suite de cet entretien, l'escrimeur et sa famille remplissent un dossier d'inscription et joignent des pièces complémentaires (bulletins scolaires, certificat médical de non contre indication à la pratique de l'escrime, ...). Ils l'envoient pour étude au CREFED (adresse du club) puis le club le fait parvenir à la Fédération Française d'Escrime. (Dossier à télécharger sur le site de la FFE, rubrique « Haut niveau », sous-rubrique « Structures du programme d'accession au haut niveau » ou sur le site du Cercle Nevers Escrime)

ANNEXE

Fiche d'inscription au calendrier régional

Fiche à renvoyer avant le 28 juin, dernier délai

Saison

CLUB :

INTITULE DE LA COMPETITION :

DATES CHOISIES (prévoir si possible plusieurs dates) :

L'organisation d'une compétition dépendant des contraintes locales (disponibilité de salles) et de contraintes de calendrier, il est fortement recommandé d'envisager plusieurs dates afin de trouver la date la plus harmonieuse possible au regard de ces impératifs.

Les organisateurs de tournoi doivent, s'ils le peuvent, proposer plusieurs dates au cours de la saison. La date du tournoi sera ensuite étudiée pour validation par la commission d'armes.

Pour l'inscription au calendrier régional, merci de lire les conditions (ch.5.5 du règlement sportif BFC)

	Samedi						Dimanche					
	FH	FD	EH	ED	SH	SD	FH	FD	EH	ED	SH	SD
M11												
M13												
M15												
M17												
M20												
SENIORS												
VETERANS												

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes
Si la compétition a lieu par équipes, merci de le préciser en mettant un "E" dans la case

Il est impératif de renvoyer cette fiche de renseignements. Le calendrier de la prochaine saison sera présenté à l'ETR fin juin puis au Comité Directeur qui suivra. La transmission des renseignements hors délai risque d'entraîner un déséquilibre et des incohérences dans le calendrier. Ex: 2 tournois ou 1 tournoi et 1 circuit élite le même jour concernant les mêmes catégories. De même des renseignements transmis tardivement ou incomplètement ne permettront pas d'inscrire ces épreuves dans le classement régional (pour ceux qui en ont fait la demande).

En demandant l'inscription de cette compétition au calendrier régional, le club de, organisateur du tournoi accepte de respecter le cahier des charges des tournois du circuit régional Bourgogne-Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entraîner la suppression du tournoi au calendrier la saison suivante.*

Fiche de demande de candidature à l'organisation d'un championnat CREBFC

Fiche à renvoyer avant le 28 juin

Le club demande l'organisation du Championnat Régional Bourgogne-Franche-Comté.

	Samedi						Dimanche					
	FH	FD	EH	ED	SH	SD	FH	FD	EH	ED	SH	SD
M15												
M17												
M20												
SENIORS												
VETERANS												

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes
Si la compétition a lieu par équipes, merci de le préciser en mettant un "E" dans la case

Rappel : La date des championnats est établie fin juin par l'ETR et est prioritaire par rapport aux dates des tournois.

En demandant l'organisation d'un championnat régional, le club de, accepte de respecter le cahier des charges du Championnat Régional Bourgogne-Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entraîner une suspension d'organisation de championnat pour le club organisateur la saison suivante.*

Demande de candidature à l'organisation d'un stage régional

Fiche à renvoyer avant le 30 août

Le club demande l'organisation du stage régional de :

Toussaint*

Février*

Avril*

Armes :

Fleuret*

Epée*

Sabre*

Nombre de places :

Lieu du stage :

Salle à disposition :

Matériel à disposition :

Adresse de l'hébergement :

Adresse des Repas :

Temps de trajet entre lieu du stage et hébergement :

Comment effectuer ce trajet :

Le club, par l'intermédiaire de son président,,
s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour accueillir le stage régional de
.....

** Rayer les réponses inutiles, le stage de Toussaint est aux 3 armes*

Fiche d'Evaluation d'Arbitre

NOM : _____ Epreuve : _____

Prénom : _____ date : _____

Club : _____ niveau : _____

		Acquis	Non - Acquis
Attitude Et Gestuelle	Tenue de l'arbitre / Voix forte		
	Tenue feuille de poule IND/EQ - poule TED		Éliminatoire
	Déplacement- Placement		
	Gestion de l'espace de la piste		
	Vérification tenue et arme		
	Respect du salut		
	Désignation du Vainqueur		
Règlementation du RI	Mise en application		
	Gestion « non combativité » (FLEURET/EPEE)		
	Sortie de piste latérale et fin de piste-remise en garde.		
	Application T 170 - Présentation du carton et gestion		
	Annulation de touches (EPEE Éliminatoire)		
	GESTION : Rencontre EQUIPE		
Analyse de la phrase d'armes	FLEURET/SABRE Décomposition de la phrase d'armes		Éliminatoire
	FLEURET/SABRE/EPEE Justesse Commandement du « halte »		
Avis sur la journée		Validée	Non validée

Avis de l'évaluateur (après un entretien avec le candidat) :

Nom Prénom signature

A retourner par l'arbitre en formation **par mail à Thierry SAULNIER** dans la semaine qui suit
thsaulnier2@wanadoo.fr / Tel : 06.80.26.98.49

Indemnités Arbitrages

Formation interdépartementale	20 €
Interdépartemental	30 €
Formation régionale	30 €
Régional	40 €
Formation nationale	50 €
National	60 €
International	70 €

Journée de formation cadre 80 €

Indemnités valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire du CRE BFC.

Liste des Evalueurs

(Arbitres Internationaux et Nationaux en activité du CR et les membres de la CRA)

NOM	FLEURET	EPEE	SABRE
GUENET J Marc	X	X	X
BOBIO Thomas			X
DEMAY Bernard		X	
SAULNIER Thierry	X	X	X
ZUDDAS Mathilde		X	
FARGEAS Claire		X	
MAZIRE Jehanne		X	
HARBELOT J Pierre	X	X	X
FOURNIGUET Leopold	X	X	
ROBERT Antoine		X	
JOOS Eszter			X
GUILLIER Coralie			X
MFOUNGOUO ABDOU Chimed	X		
GENG Sébastien	X		
AUGER Jérôme	X	X	
SCHAUSS Lucas			X
ATR GAWLAS Richard	X	X	X
A l'extérieur de la Bourgogne-Franche-Comté	CTR – Responsable CRA de la Région d'accueil		